DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔ Arrondissement d'Aix-en-Provence

Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Recu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID: 013-211300504-20230329-DB_2023_037-DE



E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29
29
29

SEANCE DU 29 MARS 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt-neuf mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-trois mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS: Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

REPRESENTES: Hubert BACHELARD à Claire BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-037

Subventions

Isolation thermique de l'Ecole Primaire Jacques Prévert – Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a conclu e référence à la méthodologie ADEME sur l'ensemble des 2 grou

Envoyé en préfecture le 05/04/2023 que en Reçu en préfecture le 05/04/2023 Publié le

Les travaux d'investissement à réaliser afin d'obtenir à terme un ni ni la consistent à isoler la façade par l'extérieur et de rénover les menuiseries.

Afin d'accélérer la transition énergétique, l'état a créé un nouveau dispositif « le Fonds Vert » pour accompagner financièrement les communes.

Dans ce cadre, la commune souhaite déposer un dossier de subvention dont **les travaux** estimés à **251 750,00 € HT** soit 271 081,60 € TTC peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat de 80 % dans le cadre du dispositif Fonds vert.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
ETAT	Fonds Vert	80%	201 400,00 €
COMMUNE LAMBESC	Autofinancement communal	20%	50 350,00 €
MON	TANT TOTAL DU PROJET	100%	251 750,00 €

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** ces travaux d'un montant de 251 750,00 € HT pour l'Isolation Thermique de l'école Primaire Prévert de la commune de Lambesc
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat l'octroi d'une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du dispositif Fonds Vert
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

Anne-Laure JOLY

Bernard RAMOND